

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE LYGHTON

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) ONT POUR OBJET DE RÉGIR LES RELATIONS ENTRE LYGHTON ET SES CLIENTS.

Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations de conceptions graphiques, réalisations vidéos et packs effectuées par LYGHTON. La signature du devis implique l'entière adhésion aux présentes conditions générales de vente, quand bien même des stipulations divergentes ou mêmes contraires pourraient figurer sur le devis du client ou sur tout autre document émanant du client.

Définitions

« LYGHTON » désigné Damien MONESTIER, « VIDÉASTE » auto-entrepreneur Code NAF: 5911B Production de films institutionnels et publicitaires - SIRET 89213810800014 et Guillaume BRIAND, « GRAPHISTE DESIGNER » auto-entrepreneur - SIRET: 80767245600017. « CLIENT » désigne toute personne physique majeure ou personne morale, sollicitant les services de LYGHTON. La personne ou l'entreprise signataire des présentes Conditions Générales de Vente (signature accompagnée de la mention BON POUR ACCORD sur le devis) se porte garante du paiement de la facture même si celle-ci doit être établie au nom d'un tiers. La prestation, désigne l'ensemble des services demandés à LYGHTON par le CLIENT. L'Œuvre, désigne les réalisations faites par LYGHTON pour le CLIENT.

1. Champs d'applications

Le CLIENT est informé sur le devis des Conditions Générales de Vente et peut les consulter à tout moment sur le site internet de LYGHTON à l'adresse ; www.lyghton.com.

En conséquence, toute commande confiée à LYGHTON emporte acceptation et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

LYGHTON propose les prestations suivantes :

- Graphique Design, Création Logotype, Charte Graphique, Motion Graphic, Réalisation Webdesign, Carte de visite, Kakemono, Affiche, Plaque, Flyer
- Tournage, Montage vidéo, Clip vidéo d'entreprise, vidéo événement, On lyght idée, interviews, vidéo de présentation - Livraison d'un produit prêt à diffuser
- Packs Access - Formules afin de rassembler plusieurs champs de compétences.

2. Obligation de moyens

Pour l'accomplissement des diligences et prestations prévues sur le devis, LYGHTON s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. L'obligation, n'est, de convention expresse, que pure obligation de moyens.

3. Engagements réciproques

LYGHTON s'engage à exécuter la prestation selon les indications du client, sous réserve d'impossibilité d'ordre technique et/ou physique (accident, catastrophe naturelle, pandémie, impossibilité physique du prestataire) et tout autre événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

a) LYGHTON s'engage à :

- Respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le client, et désignées comme telles.

- Restituer tout document fourni par le client à la fin de la mission.

Ne seront pas considérées comme confidentielles les informations :

- Qui sont à la disposition du public.

- Qui doivent être divulguées afin d'effectuer les formalités de dépôt prescrites par la loi.

- Garantit que les créations sont juridiquement disponibles et ne sont pas grevées de droit des tiers, pour les utilisations prévues au titre du contrat.

- Au besoin LYGHTON pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges, conjointement avec le Client.

b) Le client s'engage à :

- Ne pas détourner, copier ou utiliser les fichiers numériques fournis en dehors du champ d'application précisé dans le contrat ou devis liant les deux parties.

- Établir un cahier des charges détaillé qui ne subira plus de modification, sauf accord des parties, après avoir été approuvé par le prestataire. Dans le cas où des modifications impliqueraient un remaniement substantiel du cahier des charges initial, ces dernières donneront lieu à un avenant dûment signé par les parties et annexé au devis initial. Les prestations additionnelles seront détaillées dans cet avenant et facturées en sus du devis initial.

- Remettre à LYGHTON le devis (daté, signé et accompagnée de la mention BON POUR ACCORD).

- Fournir tous les éléments documentaires, graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation du contrat, (notamment dans les bons formats exploitables en fonction des supports visés) le client s'engage à fournir toutes les informations légales à ajouter dans les documents et endosse la responsabilité de fournir le contenu des documents qu'il édite.

- Disposer des droits nécessaires sur les éléments fournis ci-dessus. Seule la responsabilité du commanditaire pourra être engagée à ce titre.

- Collaborer activement à la réussite du projet en apportant à LYGHTON dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations.

- Se conformer strictement aux préconisations techniques et créatives faites par LYGHTON.

- Garantir LYGHTON contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations (textes, images, sons) qui auraient été fournies ou choisies par le Client.

- Régler les factures dans les délais convenus tel que stipulés à l'article 8 des présentes.

- Informer LYGHTON d'une éventuelle mise en concurrence avec d'autres prestataires.

4. Devis

À la suite d'un premier contact, LYGHTON proposera au client un devis précisant les points suivants :

a) Pour l'ensemble de la prestation - Réalisation Vidéo:

- Une synthèse des besoins du Client et le déroulement de la prestation.
- La durée de l'intervention, le lieu, la date et l'horaire.
- Les différentes options ou souhaits mentionnés en rapport avec la commande entre le Client et LYGHTON.
- Les scènes, lieux et personnes à prendre en vidéo (ou pas), en ayant leur consentement (droit à l'image).
- Le prix et le délai prévisionnel de la prestation si le Client à une date butoir de rendu.

b) Pour l'ensemble de la prestation - Graphic Design:

- Une synthèse des besoins du Client et le déroulement de la prestation.
- Les différentes options ou souhaits mentionnés en rapport avec la commande entre le Client et LYGHTON.
- Le prix et le délai prévisionnel de la prestation si le Client à une date butoir de rendu.

Sauf mention contraire, les termes et tarifs de l'offre sont valables 1 mois suivant l'envoi du devis par e-mail.

Le devis, s'il est signé par le Client avec la mention

'Bon Pour Accord' et par LYGHTON, validera la prestation et la mise en route de sa conception.

La commande devient définitive dès réception du devis dûment daté et signé, ainsi que de son acompte.

En cas de mentions particulières ajoutées par le Client, ces termes ne deviennent contractuels qu'après l'accord signé de LYGHTON.

c) Retards et Annulations

Tous retards du fait du client : transmission tardive ou de mauvaise qualité des documents nécessaires à la réalisation finale libère le prestataire quant au délai de livraison final prévu lors de la commande. Par conséquent, le dépassement des délais de livraison ne peut donner lieu à des dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation de la prestation en cours.

LYGHTON se réserve le droit de reporter les délais d'exécution, d'annuler la prestation ou de produire une nouvelle facture en cas d'insuffisance de ces éléments ou en cas de demande supplémentaire du client.

LYGHTON se réserve le droit de refuser une prestation avec un client pour lequel il existerait un litige concernant le règlement d'une prestation antérieure.

Si le client venait à annuler sa demande de prestation après réception du devis signé et avant la date de mise en production, son acompte sera conservé dans l'intégralité.

Si un retard Majeur est causé par LYGHTON exclusivement, LYGHTON s'engage à rembourser l'acompte versé par le CLIENT dans son intégralité. (hors frais de déplacement et location de matériel).

5. Modification

Toute demande de modification de la prestation devra être formulée par e-mail par le client impérativement avant la réception de l'acompte et donc avant le lancement de la production.

LYGHTON se réserve le droit de modifier ses conditions tarifaires en fonction de la demande de modification du client.

Tout travail engagé fera l'objet d'une facturation au client.

Toute demande de modification de prestation en cours ne pourra être prise en compte après le lancement de la production.

Durant cinq (5) jours suivant la livraison de la première version (réalisations vidéos et/ou conceptions graphiques supérieur à une (1) journée de production), le CLIENT pourra demander des modifications mineures, c'est-à-dire de légères modifications de forme, texte, typographie, musique et couleurs.

Les changements plus importants de type nécessité de refaire les conceptions graphiques toutes entières ou le montage vidéo en entier, feront l'objet d'une nouvelle facturation.

6. Propositions non retenues

Les projets présentés devront impérativement nous être restitués dans leur totalité (documents numériques et papiers) s'ils ne sont pas retenus et restent la propriété de LYGHTON.

7. Prix

Les prix des services sont ceux détaillés dans les devis acceptés par le client, pour une durée de validité de 1 mois. Ils sont confidentiels et sont exprimés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés des frais de transport applicables au jour de la commande.

LYGHTON s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

8. Conditions de paiement

Les prix et conditions de règlement des prestations sont indiqués sur le devis du client.

Le paiement se fait par virement. Déclarés sous le régime de l'auto-entreprise, les services de LYGHTON ne sont pas soumis à la TVA. Le mode de règlement sera établi au cas par cas avec en général un acompte de 30% (à partir de 400€ HT), à la signature du devis et le reste à la livraison de la prestation.

9. Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations délivrées, le client doit verser à LYGHTON une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la réalisation des prestations.

Cette pénalité est calculée sur le montant HT de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

10. Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de LYGHTON.

11. Livraison

LYGHTON s'engage à livrer sa production dans le délai contractuel. Il est convenu entre les parties que le règlement par le client de la totalité des honoraires du prestataire vaut réception et acceptation définitive des prestations.

LYGHTON reste propriétaire de l'œuvre à compter du jour de la livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente.

12. Droit de diffusion

Les productions vidéos et conceptions graphiques sont destinées à être diffusées exclusivement sur les médias définis sur le devis et la facture. LYGHTON décline toute responsabilité en cas de diffusion et/ou exploitation illicite du produit.

LYGHTON se réserve le droit d'utiliser les œuvres issues de la prestation et de les diffuser sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, réseaux sociaux, plaquette...) et ce dans un objectif de promotion de son activité et sans limitation de durée.

En cas de refus de la part du Client, ce dernier doit adresser un e-mail à LYGHTON motivant son refus de diffusion.

LYGHTON se réserve la possibilité d'inclure dans ses réalisations vidéos et conceptions graphiques, une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, par exemple sous la forme d'une mention du type « Production : LYGHTON » assortie lorsque le support le permet d'un lien pointant vers le site commercial de son activité, ou sous la forme d'un logo apparaissant clairement sur les conceptions graphiques, photographies et/ou images vidéo.



13. Droit à l'image

Le Client déclare, concernant les images et les témoignages qui seront utilisés dans l'ensemble des prestations, qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour respecter le droit à l'image des personnes qui y figureront et qu'il détient les autorisations de tournage pour les lieux où seront réalisées les prises de vue. Si toutefois, certaines personnes ne souhaitent absolument pas être filmées, le CLIENT s'engage à en informer au plus vite LYGHTON. Il est toutefois préférable de leur faire signer une autorisation afin que leur image puisse être utilisée dans le cadre du film et de sa diffusion sur tous supports. Pour les mineurs, l'autorisation doit être signée par les parents ou le représentant légal.

14. Propriétés intellectuelles

Le Client assure qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle et de toutes les autorisations de diffusion nationales et internationales des images, textes, vidéos et documents de toute nature, (y compris les dénominations commerciales et noms de marque), fournis pour l'exécution de la prestation et que celle-ci n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits de tiers. Le Client sera responsable envers LYGHTON des conséquences qui découleraient de la communication de tout renseignement faux ou inexact dont la reprise serait illicite et/ou susceptible d'engager la responsabilité de LYGHTON pour quelque cause que ce soit. Le Client, d'une manière générale, garantit la véracité et la licéité de toutes données communiquées à LYGHTON.

15. Délais de conservation

LYGHTON s'engage à conserver les rushes et réalisations graphiques du Client pour une durée de 3 mois à compter de la date de facture du projet.

16. Réclamation

Toute réclamation du Client concernant les œuvres de production devra être adressée à LYGHTON par e-mail dans un délai de 8 jours suivant la livraison de la prestation. À défaut de résolution amiable, tout litige susceptible de s'élever entre LYGHTON et le Client découlant de l'exécution ou de l'interprétation du contrat seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes.